

# Quoi de neuf ?

## Les échos de notre franco-allemand N° 26

### A propos...



#### ...de la mobilité de notre jeunesse (suite)

Dans le précédent "Quoi de neuf" consacré à la mobilité des jeunes, j'attirais votre attention sur les outils pour informer les jeunes et les faire bouger.

Depuis, il y a du neuf : un nouveau calcul de la subvention pour frais de voyage permet de voir plus large et les réglementations concernant les séjours spécifiques sont plus claires

Notez aussi l'appel à candidatures de l'OFAJ pour effectuer un Volontariat Franco-Allemand dans le cadre du Service Civique

Enfin, un grand merci à Jean-André Vandelannoote qui a pu obtenir l'ensemble des subventions demandées pour 2017 !

Cordi'Allemand,  
Barbara Martin-Kubis  
Votre Présidente

### Échanges de jeunes

#### Les bonnes nouvelles pour 2018 !

Le Conseil d'administration de l'OFAJ a adopté le 28 novembre dernier des modifications significatives des directives qui entreront en vigueur dès le 1er janvier 2018.

#### Un calcul plus équitable de la subvention pour les frais de voyage :

La grille forfaitaire sur la base des Académies et Bundesländer, en vigueur depuis la création de l'OFAJ, est désormais remplacée par un forfait calculé sur la base des kilomètres à parcourir pour un montant de 12 cts/km.

Ce calcul sur la distance kilométrique réelle augmentera le montant des subventions pour vos frais de voyage. Un exemple concret : le

forfait précédent était identique pour des trajets à partir de Brest et de Rennes, deux villes de la même Académie, mais distantes de près de 250 km.

Désormais les Brestois - entre autres - ne seront plus lésés. Dans certains cas cette "tarification" bien plus équitable pourrait même faire accroître la subvention de plus de 50 % !

#### Clarifications des réglementations :

Bonne nouvelle pour votre travail d'organisateur ! Les clarifications de certains points importants des réglementations concernant les séjours spécifiques vous permettront de respecter les précautions à prendre en matière de la responsabilité civile de l'organisateur d'un voyage et des déclarations à faire auprès des organismes officiels compétents.

En détail, ces clarifications concernent :

- la nécessité de déclarer le séjour auprès de la DDSC/DDCSPP du lieu du siège social de l'organisateur
- la nécessité pour l'organisateur de souscrire un contrat d'assu-

rance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de ses préposés et des participants aux activités qu'il propose.

- la nécessité pour l'organisateur d'informer les responsables légaux des mineurs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent exposer les activités pratiquées.

#### Pour plus de détails

Prenez connaissance **des pièces jointes à ce "Quoi de neuf"**.

Imprimez-les et gardez-les précieusement par devers vous.

**Pour aider les jeunes à bouger**

## Le Volontariat Franco-Allemand

Le Volontariat Franco-Allemand (VFA) est un programme de mobilité européenne intégré dans le dispositif du Service Civique.

A partir de septembre 2018, des jeunes Français entre 18 et 25 ans parlant allemand (niveau A2/B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues) pourront à nouveau effectuer un Volontariat Franco-Allemand en Allemagne.

Ce programme permet aux jeunes de 18 à 25 ans de partir à l'étranger pour effectuer des actions d'engagement social au sein d'une association ou d'une institution ou au sein d'un établissement de l'enseignement scolaire ou supérieur.

N'hésitez pas à transmettre cette

information aux jeunes concernés par cette information, également à tous ceux qui peuvent la relayer auprès d'autres jeunes.

Aidez-les à bouger !

Toutes les informations se trouvent sur le site du Volontariat Franco-Allemand :

<http://volontariat.ofaj.org/>

Les personnes intéressés peuvent déposer leur candidature sur la plateforme [VFA@IN](mailto:VFA@IN).

<https://vfa-in.ofaj.org>

**Devenez encore plus efficace**

## Un outil pour évaluer vos rencontres internationales de jeunes

**Vous organisez ou encadrez une rencontre de jeunes ? Il existe un instrument d'évaluation pour auto-évaluer votre rencontre de jeunes.**

**I-EVAL** est une plateforme d'évaluation des rencontres internationales de jeunes. Elle permet d'auto-évaluer une rencontre de jeunes à l'aide de questionnaires pour participants/es et pour animateurs/animateuses.

Elle a été développée et financée par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Office germano-polonais pour la Jeunesse (DPJW), avec le soutien de l'IJAB (Fachstelle für Internationale Jugendarbeit der Bundesrepublik Deutschland e.V.) et du projet Freizeitevaluation (évaluation de colonies de vacances).

La plateforme repose sur l'instrument d'évaluation développé depuis 2005 par l'OFAJ, l'OGPJ, la Fédéra-

tion allemande pour l'Education culturelle et artistique de la Jeunesse (bkj) et le projet "Freizeitevaluation".

La coopération avec le projet scientifique "Freizeitevaluation" permet une évolution constante de l'instrument en relation avec le département de l'éducation non formelle de l'université technique (TH) de Cologne. Dans ce cadre, différents travaux scientifiques et ouvrages ont été publiés.

Les résultats sont anonymes et présentés sous forme de graphiques.

Aller sur la plateforme I-EVAL et créer un compte :

<https://i-eval.eu>

**Pensez dès maintenant à vos projets 2019**

## Les outils FAFA à votre disposition

**Sur le site de notre Fédération, des informations et outils pour faciliter votre tâche et vous aider à construire vos projets.**

Rendez-vous sur la page **Interne** pour télécharger, parmi les nombreux outils à votre disposition, ceux qui vous permettent d'organiser la mobilité des jeunes.

La page *Interne* est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Demandez le code à :

[centrale.fafa@gmail.com](mailto:centrale.fafa@gmail.com)

En amont, dans les rubriques :

- **FAFA Centrale OFAJ** (dans la page **Jeunesse**)
- et **Aides à subventions** (dans la page **Services**)

A votre disposition, de nombreuses informations sur les aides et proposition d'outils utiles.

**Bientôt sur le site de l'OFAJ**

## Le formulaire 2019 de demande de subvention

Le nouveau formulaire est en cours d'élaboration.

N'utilisez surtout pas celui de 2018 ou avant.

**Nous vous avertirons dès qu'il sera en ligne.**

**N'oubliez pas !**

## Vos prévisions pour 2019 avant le 15 octobre 2018

C'est la date impérative pour nous transmettre une prévision, a minima une estimation à la louche si votre projet n'est pas encore affiné. L'OFAJ est-elle même tenue à des délais stricts pour soumettre un projet de budget annuel.

**Un bon conseil** : pour éviter les surprises et les oublis, évitez de trop tarder pour commencer à réfléchir à vos projets. Un projet réussi prend généralement un an de préparation. Il implique de multiples acteurs aux calendriers variables et cela allonge d'autant les délais pour s'assurer de sa faisabilité.

N'hésitez pas à demander conseil au responsable Centrale de l'OFAJ de la FAFA pour l'Europe :

**Jean-André Vandelannoote** / Téléphone : 0 328 411 466 / [jeanandre.vandelanno@free.fr](mailto:jeanandre.vandelanno@free.fr)